

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

12 juillet 2022

L'AMF publie une étude sur le profil des intervenants sur le marché des dérivés agricoles du Matif

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a analysé les données de reporting des acteurs intervenant sur le principal marché de dérivés de matières premières agricoles en Europe, sous sa supervision, le Matif. Il en ressort le rôle prépondérant des acteurs commerciaux sur les marchés des contrats sur le blé, le maïs et le colza.

La réglementation sur les marchés d'instruments financiers (MIF2) impose des obligations de reporting aux intervenants sur les marchés de dérivés sur matières premières et des limites aux positions qu'il leur est possible de détenir. La directive MIF2 prévoit des exemptions notamment lorsque les positions prises sur le marché sont à des fins de couverture des risques inhérents à une activité commerciale. Le cadre réglementaire distingue donc les activités des acteurs commerciaux et des entités financières, et, s'agissant des acteurs commerciaux, l'activité de couverture d'une activité plus spéculative.

Les plateformes de négociation sont tenues de fournir aux régulateurs les positions détenues par chaque intervenant. Sur cette base, l'AMF a analysé le profil des catégories d'intervenants sur les marchés des contrats sur le blé, le maïs et le colza du Matif (Euronext) qu'elle supervise.

Parmi les principaux constats, il ressort de l'étude que, sur la période 2018-2021 :

- les entreprises commerciales jouent un rôle prépondérant sur le marché européen des dérivés de matières premières agricoles, sur les échéances rapprochées comme les échéances plus éloignées : sur le contrat blé du Matif, référence pour les prix en Europe, elles représentent en moyenne quotidienne près de 57% des positions ouvertes. A titre de comparaison, cette catégorie d'intervenants ne représente que 23% des positions ouvertes sur les contrats blé à Chicago, où les acteurs financiers y sont au contraire largement majoritaires en proportion et en nombre ;
- 62 % des positions à terme des entreprises commerciales sont déclarées comme correspondant à une activité de couverture du risque de variation de prix sur les grains ;
- enfin, cette catégorie d'intervenants sur le marché du blé est quasiment toujours nette vendeuse (positions vendeuses soustraites des positions acheteuses), ce qui signifie que les positions prises par les entreprises commerciales servent globalement davantage à garantir un prix de vente et donc plus les protéger d'une potentielle baisse que d'une hausse.

A l'occasion de cette étude, l'AMF a également examiné l'évolution de la structure du marché depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022. Elle s'est plus particulièrement intéressée à l'impact éventuel de la hausse des dépôts d'actifs exigés par les chambres de compensation dès l'ouverture d'une position (marges initiales) et à l'influence éventuelle des acteurs financiers sur la hausse des cours.

Sur la période 24 février-1er juin 2022, l'AMF observe que :

- le nombre de contrats à l'achat ou à la vente détenus par les intervenants (appelé la position ouverte) a continué de croître malgré la hausse des marges initiales exigées par la chambre de compensation pour faire face à la volatilité des cours. Cette hausse des appels de marge ne semble donc pas avoir dissuadé les participants d'accéder au marché ;
- la proportion des acteurs financiers dans les positions a augmenté suite à l'invasion ukrainienne, surtout au cours des 3 premières semaines du conflit, mais elle s'est ensuite stabilisée et la part observée au 1er juin était proche de son niveau à la même date en 2021, autour de 50 %.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne

investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE


— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

Analyse des données de position MIF2 sur les dérivés de matières premières : qui
▾ sont les acteurs et quel est leur poids sur le segment Matif des dérivés agricoles

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

DÉRIVÉS OU PRODUITS
STRUCTURÉS

12 juillet 2022

Analyse des données de position MIF2 sur les dérivés de matières premières : qui sont les acteurs et quel est leur poids sur le segment Matif des dérivés agricoles



ARTICLE

DÉRIVÉS OU PRODUITS
STRUCTURÉS

19 mai 2022

Les Turbos



ACTUALITÉ

COOPÉRATION

29 juillet 2021

L'AMF et l'ACPR signent deux accords de coopération avec la SEC concernant le régime applicable aux Security Based Swap Dealers (SBSD) aux Etats-Unis



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02